



AGPM  
MAÏS SEMENCE  
maiz'EUROP

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020



## SOMMAIRE

- PRODUCTION :**  
NOUVELLE HAUSSE DES SURFACES
- REVENU :**  
TOUJOURS PAS DE SIGNAL FORT
- GESTION DES RISQUES :**  
AMÉLIORER ENCORE LES OUTILS
- COMPÉTITIVITÉ :**  
EXPLORER DE NOUVELLES PISTES
- SYNDICAL :**  
À L'ÉCOUTE DU RÉSEAU

## PRODUCTION

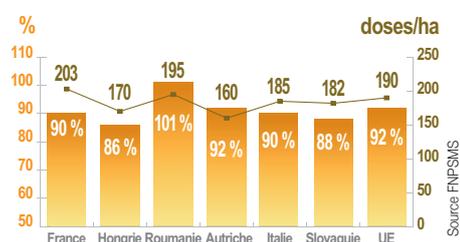
### NOUVELLE HAUSSE DES SURFACES

La campagne 2020 marque la troisième année consécutive de hausse du programme de multiplication de semences de maïs hybrides en France avec une croissance de près de 17 %. C'est le troisième plus important après ceux des campagnes 2013 et 2014. Cette évolution s'explique par les résultats de la campagne 2019 sensiblement inférieurs aux objectifs, la poursuite du développement des surfaces de maïs en Europe et un niveau de stocks inférieur au seuil d'équilibre à l'issue de la campagne de commercialisation 2020.

#### 2019 : UNE PRODUCTION INFÉRIEURE À L'OBJECTIF

La campagne 2019 s'est conclue en France par un résultat technique égal à 90 % de l'objectif, soit environ 203 doses/ha. D'après

#### ➔ Rendement 2019 par pays de l'UE 28 (doses/ha)



les estimations de la FNPSMS, à l'échelle de l'UE, le résultat moyen est également inférieur à l'objectif et assez proche de celui de la France à 92 %, soit 190 doses/ha. C'est ainsi le plus faible résultat technique depuis 2013.

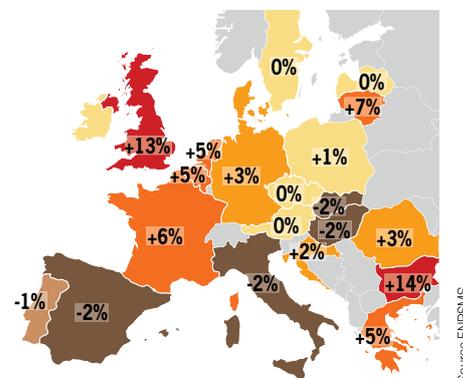
#### 2020 : DES SURFACES ENCORE EN CROISSANCE

Le résultat technique 2019 a pesé sur les stocks qui s'établissaient finalement à 28 % des besoins au 30 juin 2020, après de multiples corrections qui ont faussé l'analyse du marché en début de campagne. C'est donc 27 % de moins que l'année précédente. Cette forte réduction des stocks s'explique également par une augmentation des ventes de 7 % en 2020, principalement vers les pays de l'UE, et une forte croissance des déclassements à hauteur de 62 %. L'augmentation des ventes de semences de maïs en 2020 est la conséquence de l'augmentation de la sole maïs (grain et fourrage) qui poursuit sa reprise observée à partir de 2019. En 2020, les surfaces de maïs grain ont progressé de 3 %, ce sont 280 000 ha supplémentaires, principalement en France (+140 000 ha), en Roumanie (+90 000 ha) et en Allemagne (+10 000 ha). Les surfaces de maïs fourrage augmentent de 2 %, soit 145 000 ha supplémentaires, principalement en Allemagne (+70 000 ha) et en France (+30 000 ha). Au total, la sole maïs UE 28 augmente de 420 000 ha, soit 3 %.

Dans ce contexte, le programme de multiplication de semences de maïs 2020 a de nouveau progressé en France et dans l'UE. En France, les surfaces ont atteint 80 400 ha, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2019. Cette hausse est donc plus marquée que celle de la campagne précédente qui s'élevait à 14 %. Depuis 2017, la hausse globale est de 39 %. Le programme de multiplication de semences de maïs bio reste globalement stable à 1 425 ha.

Dans le reste de l'UE 28, les surfaces ont également enregistré une hausse en Roumanie qui devient le second pays producteur de l'UE (31 350 ha, soit +24 %), en Hongrie (28 100 ha, soit +10 %), en Autriche (9 500 ha, soit +3 %) ou en Italie (7 850 ha,

#### ➔ Évolution des surfaces maïs dans l'UE 28



soit +17 %). La surface totale de l'UE atteint donc 173 500 ha en 2020, soit une croissance de 16 % par rapport à 2019. La France reste leader de la production dans l'UE avec près de 46 % du programme total. Hors UE, la tendance est également haussière et évaluée à +14 %.

#### UNE CAMPAGNE EN DEMI-TEINTE

En France, les semis ont pu se dérouler dès la première quinzaine d'avril dans les zones les plus précoces. Les premiers semis ont toutefois été réalisés dans des conditions sèches jusqu'à l'arrivée des précipitations vers le 20 avril dans le Sud-Ouest mais plus tardivement dans la moitié Nord. Des précipitations excessives dans le Sud-Ouest, et plus globalement dans la quasi-totalité des zones de production, du 9 au 11 mai avec localement plus de 200 mm en 2 ou 3 jours ont perturbé les plannings de travaux et occasionné des décalages et des hétérogénéités avec nécessité de resemis pour environ 1 000 ha. Les conditions fraîches de juin ont également freiné le développement des cultures avant le retour des chaleurs fin juin, ce qui a permis de compenser certaines hétérogénéités et d'accélérer fortement le développement des cultures avec, par conséquent, un début de castration anticipé. Les vagues de chaleur qui se sont abattues sur la France fin juillet, et surtout du 6 au 12 août, ont pénalisé les fécondations. Associées à la sécheresse qui a occasionné

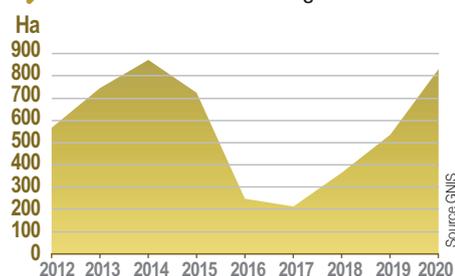
localement de faibles PMG, ces conditions climatiques ont impacté les rendements. Le rendement national moyen pourrait ainsi se rapprocher de celui de 2019, soit environ 90 % de l'objectif exprimé en quintaux.

### SORGHO : UNE EXPLOSION DES SURFACES

Compte tenu d'une faible disponibilité en semences à l'issue de la campagne de commercialisation 2020, et d'une dynamique de marché qui se confirme et semble largement structurelle, le plan de production de semences de sorgho au sein de l'UE 28 enregistre une nette hausse de 49 % en 2020, avec 1 640 ha.

En France, le programme s'élève à 831 ha, soit une hausse de 55 % par rapport à 2019 et le plus haut niveau de production depuis 2015. La hausse s'observe également en Hongrie (585 ha, soit + 53 %) et en Espagne (185 ha, soit + 70 %).

#### → Évolution des surfaces de sorgho



## REVENU

### TOUJOURS PAS DE SIGNAL FORT

Depuis plusieurs campagnes, AGPM MAÏS SEMENCE met en évidence les difficultés économiques du réseau pour provoquer un sursaut auprès des établissements. Le constat est désormais clairement partagé mais les actes tardent à venir malgré des signaux, certes encourageants, en début d'année mais qui sont restés lettre morte. Il est urgent d'explorer de nouvelles pistes, y compris en dehors de l'interprofession.

#### DES CONSTATS PARTAGÉS

Après l'échec des discussions interprofessionnelles de 2019 qui n'avaient pas permis d'aboutir à une note de synthèse interprofessionnelle, un travail prospectif a été initié pour définir l'orientation économique de la filière à moyen terme et ainsi nourrir une réflexion autour d'un cadre contractuel rénové. Ce travail n'a pas permis d'aboutir à des scénarii d'évolution précis, mais il aura eu le mérite d'approfondir collectivement le constat de la situation économique de la filière. Deux constats ont été partagés lors des discussions interprofessionnelles de début d'année : celui d'une répartition de la valeur entre les maillons de la filière française qui interroge alors que les prix au consommateur final sont en constante augmentation, et celui d'une fragilité économique des exploitations qui perdure et s'accroît. Ainsi, contrairement à 2019, une note de cadrage interprofessionnelle a été validée, allant même jusqu'à écrire que « l'interprofession souhaite envoyer un signal fort en faveur de la rémunération des producteurs ».

Les producteurs étaient donc en droit d'attendre les revalorisations de rémunération nécessaires pour faire face aux nouveaux cycles d'investissements qui se présentent à eux. L'urgence de la situation a d'ailleurs été rappelée par AGPM MAÏS SEMENCE à travers un communiqué de presse diffusé fin janvier 2020.



Communiqué de presse AGPM MAÏS SEMENCE

#### NOUVELLES DÉSILLUSIONS EN 2020

Compte tenu de la forte demande en surface et des difficultés économiques, les syndicats ont légitimement demandé des revalorisations des conditions contractuelles, notamment sur le rendement du maïs grain et les charges spécifiques qui bien souvent n'ont pas été reconsidérées dans leur ensemble depuis trop longtemps. Au-delà des conditions de discussions, rendues plus délicates à cause de la crise du COVID-19 et source de frustration, ce sont surtout les résultats qui laissent un goût amer aux multiplicateurs. Si quelques établissements ont consenti des revalorisations, dans de rares cas en complément des signaux déjà envoyés l'année précédente, il ne s'agit que d'ajustements à la marge qui sont loin de répondre à l'urgence de la situation. Ce ne sont pas les quelques dizaines d'euros de revalorisation du produit brut d'objectif obtenues en moyenne qui permettront de

donner une perspective au réseau. Quelle que soit la zone de production le constat est le même : les orientations de l'interprofession n'ont pas d'impact sur le terrain.

Les revenus 2020 resteront donc insuffisants et ni les cours du maïs grain, ni les résultats techniques, ne redonneront de l'oxygène aux multiplicateurs.

#### UN RÉSEAU FRAGILISÉ

Ce constat d'une rémunération insuffisante est partagé par le réseau, comme le montrent les résultats de l'enquête d'opinion conduite par AGPM MAÏS SEMENCE en juin 2020. La moitié des multiplicateurs déclarent produire du maïs semence faute de cultures alternatives plus intéressantes économiquement ou par nécessité pour faire face à leurs investissements. La proportion de multiplicateurs qui envisagent de réduire leurs surfaces, ou d'arrêter la production de maïs semence, a doublé depuis 2016. Elle concerne désormais 13 % du réseau et le principal motif d'arrêt évoqué porte sur la rémunération insuffisante devant la charge de travail occasionnée par le maïs semence. Enfin, parmi les producteurs souhaitant maintenir ou augmenter les surfaces de maïs semence, 42% des producteurs estiment avoir besoin de réaliser des investissements à court terme. Ces multiplicateurs sont 51% à déclarer ne pas en avoir la capacité financière.



51% des producteurs devant réaliser des investissements n'en n'ont pas la capacité

Ces indicateurs doivent alerter les établissements et le rebond des surfaces 2020 ou l'accroissement du nombre de multiplicateurs ne doivent pas cacher les difficultés économiques des multiplicateurs et le sentiment de résignation qui s'empare du réseau.

## GESTION DES RISQUES AMÉLIORER ENCORE LES OUTILS

L'enquête typologique, conduite en 2020, confirme que le réseau de multiplicateurs de maïs semence est très fortement engagé dans l'assurance récolte avec une couverture de 95 %, soit probablement un record toutes filières confondues. La pérennisation de cet outil et son amélioration constante sont donc le leitmotiv de AGPM MAÏS SEMENCE. Des actions ont ainsi été conduites en ce sens auprès des assureurs et du Ministère de l'Agriculture.

#### DU SUR-MESURE POUR LA FILIÈRE MAÏS SEMENCE

L'ajustement des contrats aux spécificités du maïs semence, parfois méconnues par les assureurs, est un axe de travail majeur avec des aménagements concrets obtenus

### Convention Type Maïs Des évolutions applicables pour les semis 2021

La Convention Type de multiplication de semences et ses annexes spécifiques à chaque espèce ont été révisées et sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Pour le maïs, ce sont donc les contrats de la récolte 2021 qui sont concernés.

Les principales évolutions concernent :

- La possibilité de faire référence à des clauses-types de répartition de la valeur.
- La possibilité de résilier les contrats en cas d'obstruction ou de soustraction à l'inspection des cultures de la part de l'agriculteur.
- Dans le cas de stockage de la récolte à la ferme, l'information de l'établissement de la date effective de récolte.
- Le versement à l'agriculteur d'un (des) acompte (s) avant le 30 novembre de l'année de récolte.

en 2020. Par exemple, Groupama a pris en compte certaines demandes sur les cultures biologiques en augmentant les capitaux assurables, prolongeant les dates limites de semis dans certains secteurs et en intégrant la possibilité d'octroyer des frais supplémentaires spécifiques aux cultures biologiques. Elle a également renforcé son offre de contrat à la variété qui est désormais accessible à tous les syndicats qui en ont fait la demande avec des plafonds de surfaces éligibles augmentés afin de répondre aux besoins exprimés. La campagne 2020 doit ainsi être la dernière année d'expérimentation de cette offre avant sa pérennisation. Le contrat Bioline a également été amélioré avec l'ajout d'une annexe spécifique au maïs semence qui permet de mieux répondre aux attentes du réseau.

### DES BARÈMES DE PRIX SPÉCIFIQUES AU BIO

Dans la continuité des travaux conduits en 2019 avec le Ministère de l'Agriculture pour réviser les barèmes de prix assurables, AGPM MAÏS SEMENCE a transmis des éléments complémentaires sur les cultures biologiques. Ces données ont permis de définir des barèmes spécifiques au maïs semence biologique qui seront applicables à partir de la campagne 2021.

#### → Barèmes cultures bio à compter de 2021

	Maïs semence fertiles bio	Maïs semence stériles bio
<b>Niveau 1 « Prix socle »</b> 65 % de subvention	5 485 €/ha	4 261 €/ha
<b>Niveau 2 « Prix de vente »</b> 45 % de subvention	6 514 €/ha	5 060 €/ha

Source Cahier des charges du Ministère

Ces compléments sont une avancée importante qui simplifiera les démarches en évitant aux multiplicateurs de justifier leurs capitaux assurés a posteriori sur la base de leur prix de vente.

### CONTRIBUTION À LA RÉFLEXION GLOBALE DU MINISTÈRE

Le 31 octobre 2019, le Ministre de l'Agriculture lançait une concertation sur les voies d'amélioration ou de refondation des outils de gestion des risques et a mis en place divers groupes de travail. Le premier groupe portait sur l'articulation des outils de gestion des risques et les propositions d'amélioration des outils existants. En parallèle, dans la perspective d'alimenter ses travaux et de se positionner par rapport aux pistes envisagées par ce groupe et les assureurs, l'AGPM a conduit un travail concerté avec les différentes filières au sein de la FNSEA pour définir des positions communes. La principale demande portée par l'AGPM reste l'activation des possibilités offertes par le règlement européen Omnibus qui permet de subventionner à 70 % les contrats d'assurance avec une franchise de 20 %. La nomination d'un nouveau Ministre de l'Agriculture quelques jours seulement avant des annonces attendues sur ce dossier risque de rebattre les cartes, ou a minima, de retarder les prises de décisions. Dans tous les cas, l'AGPM reste mobilisée sur ce dossier.

## COMPÉTITIVITÉ EXPLORER DE NOUVELLES PISTES

**Maintenir l'attrait de la production de semences de maïs en France est un enjeu essentiel pour la filière dans son ensemble et donc pour AGPM MAÏS SEMENCE. La compétitivité se joue à tous les niveaux : technique, réglementaire, social et économique. Il convient donc d'avoir une vision globale et d'activer tous les leviers possibles de façon prospective et défensive. C'est en ce sens que AGPM MAÏS SEMENCE s'investit sur ce sujet stratégique.**

### LE LEVIER TECHNIQUE

Un des leviers de compétitivité le plus évident passe par les techniques de production au champ et la recherche du rendement maximum. C'est cet objectif que poursuit la FNPSMS à travers son programme d'Actions Techniques Semences et avec la volonté de déployer les derniers outils de production sur le terrain. AGPM MAÏS SEMENCE s'implique collectivement à tous les stades de ce programme, de l'élaboration des essais à la communication auprès des multiplicateurs, en passant par le suivi des essais et l'analyse des résultats.

En 2020, ce ne sont pas moins de 30 actions qui ont été validées autour de 4 axes et 8 grands thèmes :

- **Axe Planter** : Travaux sur la physiologie et les facteurs limitants et la compétitivité.
- **Axe Protéger** : Travaux sur le contrôle des maladies, des ravageurs, et des adventices.
- **Axe Alimenter** : Travaux sur la fertilisation et l'irrigation.
- **Axe Récolter** : Veille sur le matériel de récolte et élaboration d'un référentiel séchage.



Des visites d'essai sont organisées par la FNPSMS pour ses adhérents

AGPM MAÏS SEMENCE est également attachée à l'organisation de journées de restitution régionales destinées aux multiplicateurs. Malheureusement, l'édition 2020, prévue le 19 mars à Mont-de-Marsan, n'a pas pu se tenir à cause de la crise sanitaire.

### LE LEVIER RÉGLEMENTAIRE

Sur cet aspect, le dossier emblématique des derniers mois, sur lequel l'AGPM s'est mobilisée pour l'ensemble des productions de maïs, a été celui de l'arrêté « ZNT ». La mobilisation syndicale a permis de réduire fortement l'impact du texte adopté en décembre 2019 en limitant les ZNT « riverains » à 5 m, voire 3 m, pour le maïs (en cas de charte départementale et de mise en œuvre de mesures réduisant les

dérives) et en réduisant la liste des produits concernés de telle sorte que seuls deux produits utilisables sur maïs sont in fine concernés (Steward et Explicit EC).

Des actions plus ciblées sur la défense de certaines molécules, très utilisées en production de maïs semence, ont été conduites notamment pour maintenir l'approbation au niveau européen du Métalaxyl-M qui rentre dans la composition de certains traitements de semences comme l'Influx XL ou l'influx Quattro. Plus globalement, une veille et des actions préventives sont conduites sur les substances actives emblématiques qui font l'objet d'un réexamen au niveau communautaire.

AGPM MAÏS SEMENCE a également participé aux travaux de révision du règlement technique annexe de la production de semences de maïs au sein du GNIS en vue de la publication d'une nouvelle version applicable pour la campagne 2021. Elle conduit ces travaux avec le double objectif de maintenir un niveau d'exigence maximal en termes de qualité tout en permettant des assouplissements des règles de production pour les producteurs lorsque cela est possible.

## Enquête main-d'œuvre saisonnière en production de maïs semence

Au-delà du coût du travail saisonnier, depuis quelques campagnes, les difficultés de recrutement et de gestion des équipes sont croissantes. Afin d'analyser plus finement la situation, AGPM MAÏS SEMENCE a conduit une enquête sur ce sujet auprès du réseau. Au total 420 multiplicateurs, soit 13 % du réseau, ont répondu.

L'état des lieux montre que les multiplicateurs interrogés emploient en moyenne 27 saisonniers pour la castration du maïs semence. Ce sont majoritairement des collégiens ou des lycéens de 16 à 18 ans, recrutés par « bouche à oreille » privilégié par 93 % des multiplicateurs. Chaque année 55 % des saisonniers doivent être renouvelés, ce qui constitue une première difficulté. 39 % des multiplicateurs estiment rencontrer des difficultés de recrutement et 85 % d'entre eux estiment qu'elles ont augmenté depuis 5 ans. Les multiplicateurs sont encore plus nombreux à avouer rencontrer des difficultés de gestion des équipes (55 %). Pour 63 % d'entre eux, la principale difficulté réside dans le manque de motivation et le comportement des saisonniers.

Sur la base des résultats et des attentes exprimées, un travail est en cours pour proposer des actions pour la campagne 2021.

## LE LEVIER SOCIAL

Le coût de la main-d'œuvre est également déterminant surtout lorsque l'on connaît les écarts entre nos voisins hongrois et roumains. A ce jour, le meilleur outil disponible pour réduire le coût du travail saisonnier est le dispositif d'exonération de charges TODE. AGPM MAÏS SEMENCE conduit donc des actions auprès du nouveau Ministre de l'Agriculture et de son cabinet, mais aussi auprès de parlementaires, pour défendre cet outil qui a été renouvelé pour l'année 2021.



La production de maïs semence est consommatrice de main-d'œuvre saisonnière

## LA PROSPECTIVE

Au-delà de ces différents leviers couramment activés, il convient de garder une longueur d'avance ou du moins de se projeter à moyen et long terme sur les leviers de compétitivité potentiels. C'est pourquoi, AGPM MAÏS SEMENCE contribue depuis la rentrée au groupe de

travail dédié à la compétitivité mis en place au sein de l'interprofession. Dans ce cadre, elle s'attachera tout particulièrement à ce que les gains de productivité potentiels à l'usine soient également analysés et que des modalités claires et équitables de répartition des gains envisageables soient définies.

### Équivalence des semences ukrainiennes : une menace pour la compétitivité européenne

Depuis 2011, l'Ukraine tente d'obtenir l'équivalence de son système d'inspection au champ et de certification de la part des instances européennes. Dans ce cadre, la Commission européenne a publié, le 7 avril 2020, un projet de décision visant à accorder cette équivalence, sous réserve que le Parlement européen et le Conseil valident cette proposition.

Pour AGPM MAÏS SEMENCE, une telle décision ne se justifie pas et fait courir un fort risque de perte de compétitivité pour les multiplicateurs européens face à un réseau ukrainien qui bénéficie d'un coût de

production très inférieur et qui accède à des produits de protection des cultures bannis en Europe. Elle s'oppose donc fermement à cette décision et a multiplié les actions auprès des instances européennes et des Pouvoirs Publics français pour demander a minima la réalisation d'une étude d'impact exhaustive avant tout arbitrage.

Cette demande a été soutenue par plusieurs députés européens, sans pour autant parvenir à une majorité. AGPM MAÏS SEMENCE restera toutefois mobilisée sur ce dossier jusqu'à la fin de son instruction et au-delà pour demander, le cas échéant, un suivi renforcé de la part de la Commission.



## SYNDICAL A L'ÉCOUTE DU RÉSEAU

Le plan de formation initié en 2019 a poursuivi son déploiement en 2020 malgré un ralentissement lié au COVID-19. En parallèle, AGPM MAÏS SEMENCE a conduit une nouvelle enquête de typologie auprès des multiplicateurs. Ce rendez-vous, désormais bien ancré dans le fonctionnement de AGPM MAÏS SEMENCE permet de cerner les évolutions du réseau en termes descriptif mais aussi d'identifier les sujets sur lesquels les multiplicateurs ont des attentes.

### FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Les 3 formations initiées en 2019, à savoir « Fillière », « Force de conviction » et « Négociation » ont fait l'objet de nouvelles sessions en 2020 auprès de plus de 80 administrateurs issus de 8 syndicats différents. D'autres sessions sont d'ores et déjà planifiées d'ici la fin de l'année et au cours du printemps 2021. Une nouvelle formation basée sur la gestion d'une structure syndicale sera prochainement proposée.



80 administrateurs ont participé aux sessions de formation



HVE et le label bas carbone, sujets transversaux traités par l'AGPM dans le cadre de son plan stratégique 2025. Ces formations permettent de mieux impliquer les syndicats dans la stratégie globale de l'AGPM au-delà des sujets spécifiques maïs semence.

Un fort renouvellement des animateurs de syndicats au cours des derniers mois mérite également de mettre en place un plan d'accompagnement adapté pour les guider dans la prise de leurs nouvelles fonctions. Les sessions de travail, prévues au printemps, ont dû être reportées à l'automne à cause de la crise du COVID-19.

### ENQUÊTE TYPOLOGIE

Tous les 4 ans, depuis 2008, AGPM MAÏS SEMENCE réalise une enquête typologie auprès d'un panel de producteurs représentatifs du réseau. Une nouvelle enquête a été réalisée en juin 2020 auprès de 400 producteurs pour :

- définir le profil des producteurs de maïs semence ;
- évaluer la place de l'activité maïs semence dans leurs exploitations ;

Au-delà de ces formations physiques qui font souvent appel à des formateurs extérieurs, des formations internes plus courtes sur des sujets précis, sont proposées aux syndicats sous forme de visioconférences. Les dernières ont porté sur la stratégie

- apprécier leur perception de la culture de maïs semence ;
- mesurer l'évolution récente de l'activité sur leurs exploitations ;
- envisager les perspectives d'évolutions ;
- identifier les principales satisfactions et contraintes de la culture.

### ➔ Profil des producteurs de maïs semence

SAU moyenne	123 ha
Part du maïs semence dans la SAU	23 %
Age moyen	48 ans
Nombre moyen de temps plein	1,9
Antériorité moyenne de production	19 ans

Source enquête Adquation - Juin 2020

### UN ACCOMPAGNEMENT PARTICULIER EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE

Dès l'annonce du confinement, le réseau de multiplicateurs a manifesté des inquiétudes quant à l'organisation de la campagne 2020 et la gestion des castrations. Sera-t-il possible de recruter des saisonniers ? Quelles mesures sanitaires mettre en place ? Quels sont les risques encourus par les employeurs ?... Autant de questions auxquelles AGPM MAÏS SEMENCE a tenté de répondre. Une note, destinée aux multiplicateurs, listant les mesures sanitaires à mettre en œuvre a été diffusée aux syndicats en amont des castrations et une communication spécifique a été réalisée dans Semences 8000 de juin 2020. Des actions ponctuelles, coordonnées avec les syndicats, ont également été conduites auprès de l'inspection du travail sur la problématique de l'hébergement sur l'exploitation.